

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 7 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 31

Nombre de membres présents : 27

Date de la convocation : 2/11/2016

Objet de la délibération : Prêt Très Haut Débit

L'an deux mille seize et le sept novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Annie Grégoire, Michel Romeyer, Serge Vray, Colette Ferrand, Jean Philippe Montagne, Serge Granjon, Alain Marquet, Alain Limousin, Cédric Bonhomme, Jean Claude Civard, Jean Pierre Dubost, Robert Decourtye, Yves Favier, Jacques Blanchard, Roger Violante, Marie George Bouhe, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berlier, Bernard Bonnet, Gilbert Soulier, Annie Mallard, Josette Folleat, Gabriel Aubert.

Excusé ayant donné procuration

Sébastien Teyssier excusé a donné procuration à Annie Grégoire

Marie Meley excusée a donné procuration à Michel Romeyer

Jean Marc Sardat excusé a donné procuration à Jacques Blanchard

Hervé Béal excusé a donné procuration à Josette Folleat

Excusés ou absents :

Jean Luc Pourtier, Christian Barjon, Bernadette El Asri, Jean Louis Jayol, Bernard Fournier, Anne Marie Kmiecik

Secrétaire de séance : Serge Vray

Pour	Contre	Abstentions
33	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20161107-2016112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2016

Vu la délibération du 07/07/2016 : « Prêt Très Haut Débit ». Monsieur le Président explique à l'ensemble des membres présents que, dans le cadre du financement du TRES HAUT DEBIT par l'emprunt qui avait été fait le 26/07/2016 au taux de 2.22 %, un nouveau prêt avec de nouvelles conditions plus avantageuses ont été renégociées. Aussi Monsieur le Président propose l'annulation du prêt de 2 600 KE du 26/07/2016 au taux de 2.22 %, annulation sans frais et propose les conditions du nouveau prêt pour l'opération du T.H.D

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- de contracter un emprunt d'un montant de 2 600 000 euros souscrit auprès de l'organisme bancaire CREDIT AGRICOLE Loire Haute-Loire afin de financer les travaux d'investissement induit par le « Très Haut Débit ».

- d'accepter les caractéristiques du prêt consenti par le crédit agricole Loire Haute-Loire ainsi définies :

- Echéances : trimestrielles
- Durée totale du prêt : 30 ans
- Taux d'intérêt fixe : 1.90 %
- Amortissement constant du capital
- Montant de la première échéance : 34 016.67
- Durée maximum du déblocage 15 mois à partir de la date d'édition du nouveau contrat
- Déblocage en une ou plusieurs fois sans frais
- Renoncement sans frais à tout ou partie du déblocage du prêt non débloqué
- Emprunt sous forme de 2 contrats de prêt :
  - Un contrat à 2 000 000 euros
  - Un contrat à 600 000 euros
  
- De donner pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'offre de prêt,
- Autorise le Président à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le crédit agricole et la communauté de communes pour notamment :
  - Déblocage de prêt selon besoin
  - Abandon de solde

Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A St Bonnet le Château  
Le 7 novembre 2016

Le Président,  
Iwan Mayet

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20161107-2016112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2016

